

Besoin d'avis sur le choix d'un master

Par **Jenjen3310**, le **29/08/2014** à **20:07**

Bonjour,

Comme bon nombre de mes camarades, je passe en Master 1 et je suis en plein dilemme. J'hésite entre un master droit privé général et un master droit des affaires. Les TD du master droit des affaires ne m'attire pas spécialement.

(J'énonce les faits ^^)

J'envisage un M2 en droit des assurance ou en droit de la propriété intellectuelle (tourné vers les technologies), apparemment le Master droit privé général de Bordeaux prépare à ces deux masters ci (néanmoins j'ai un doute car le master 2 de Bordeaux est un master de droit de la propriété intellectuelle tourné vers la culture et les créations intellectuelles).

Toutefois, j'ai encore des doutes concernant mon M2. Je pense que j'aimerais devenir une juriste en entreprise / association.

La question que je me pose, c'est celle de savoir s'il ne vaut pas mieux faire un master de droit des affaires afin d'accéder à un choix plus diversifié de Master 2 ?

(J'assimile le Master de droit des affaires à un Bac S, pour moi il ouvre plus de portes)

J'ai essayé de synthétiser mon problème. Si je ne suis pas assez clair, n'hésitez pas à me demander. Cela peut vous paraître absurde, mais je suis actuellement sous pression et je pense que mon esprit n'est plus réaliste ^^

Merci d'avance pour votre aide !

Par **Herodote**, le **29/08/2014** à **21:44**

Bonsoir !

Je suis moi-même étudiant rentrant en M2 à Bordeaux à la rentrée (M2 Droit Civil), et je suis passé par le M1 de Droit Privé Général.

Le choix est en effet compliqué, car pour les M2, c'est bien les matières fondamentales qui sont les plus importantes (ce sont les matières qu'ils regardent en priorité, mais pas nécessairement exclusivement), et elles n'ouvrent pas toujours les mêmes portes (impossible de faire le M2 Notarial sans avoir fait de régimes mat & libéralités/succession ou encore de

droit fiscal).

Concernant le M2 de Droit de la propriété intellectuelle, je sais que l'option est accessible en M1 DPG, mais je crois qu'il existe aussi, il me semble, un DU/Certificat, à méditer (s'il est faisable en parallèle du M1, je n'en sais rien).

Concernant l'orientation droit des affaires/droit privé général.

En fonction de tes notes et de tes choix d'options, il n'est pas inconcevable de présenter les mêmes M2 (certains du moins) en sortant de l'un ou de l'autre, ainsi, certains bons profils du M1 DPG sont pris dans le M2 DJCE par exemple (sésame à bordeaux pour être juriste en entreprise).

Je ne connaît pas du tout le M1 Droit des Affaires, je ne peux donc pas te renseigner à son sujet. Il faut cependant que tu regardes quelles sont les matières les plus importantes pour ce que tu souhaites faire (les matières du M1 doivent correspondre aux matières étudiées dans le M2), et décide en fonction (le M1 qui te permettra d'étudier le plus de matières utiles à tes candidatures).

Par exemple, si tu dois faire du fiscal, il me semble que c'est une matière à TD dans le M1 de Droit des affaires, mais ce ne peut être qu'une option dans le M1 DPG. Il faut faire des choix, le plus important est d'avoir étudié la matière, même si ce n'est qu'en option (mais parfois il faut impérativement que la matière ait été étudiée en TD, c'est par exemple le cas pour le M2 Pénal, où il est très difficile, voir impossible d'être pris si le droit pénal spécial n'a pas été étudié en TD).

A noter que les stages sont très utiles pour crédibiliser sa candidature, surtout pour les M2 Professionnels.